Flash Infos n°25-03.2
23 mai 2025

www.snapseducation.fr

Syndicat national des activités physiques et sportives

Pour une FPC digne des personnels JS !

Le schéma directeur 2025-2029 de la formation professionnelle continue des agents de la jeunesse et des sports était à l'ordre du jour du dernier Comité social d'administration ministériel de la jeunesse et des sports (CSAMJS). L'avenir de la formation des Personnels techniques et pédagogiques était en danger.

Ce CSAM JS du 28 mai a eu lieu quelques jours après que le SNAPS ait été reçu avec les autres syndicats, lors d'une audience ministérielle animée par Guillaume VAILLE, directeur adjoint du cabinet de la Ministre et Sandrine STAFOLANI, cheffe de bureau à la DGRH. Nous avons alors réaffirmé la nécessité de prendre en compte les spécificités de notre secteur JS dans les politiques de formation ministérielles. Nous avons également alerté des difficultés budgétaires actuelles que rencontrent les collègues pour partir en formation.

Le SNAPS, comme les autres organisations syndicales, a revendiqué l'inscription, d'un axe spécifique dédié aux agents Jeunesse et Sports dans le schéma directeur 2025-2029 à l'identique de la précédente période de référence. Le maintien de cette reconnaissance explicite est essentiel pour garantir la lisibilité et la pertinence de l'offre de formation à destination de nos collègues.

Ce fut aussi l'occasion de demander à nos interlocuteurs d'agir pour mettre un terme aux gros dysfonctionnements actuels qui trouvent leurs origines dans une gestion fortement déconcentrée, conduisant à des déséquilibres majeurs. En effet, si les crédits sont négociés nationalement par les ministères EN et JS, leur affectation effective au sein des écoles académiques de la formation continue (EAFC) s'écarte des arbitrages initiaux. Le résultat est sans appel : la part du budget réellement consacrée à la formation du périmètre JS est largement inférieure à ce que représente ce champ dans les effectifs et les besoins. Ces écarts posent la question de l'équité de traitement entre enseignants et PTP.

Nous avons demandé que le budget dédié à la formation des agents Jeunesse et Sports soit isolé, identifié et sanctuarisé, aussi bien au niveau national qu'au niveau local, par le biais d'une ligne budgétaire spécifique. Cette mesure est indispensable pour garantir une exécution fidèle et équitable des décisions prises au niveau ministériel.

Lors du CSAM JS du 28 mai, la DGRH a répondu à notre 1ère demande en intégrant un nouvel axe spécifiquement dédié aux agents JS. Un 8ème axe du schéma directeur 2025-2029 de la formation continue des personnels de l'éducation national, de la jeunesse et des sports verra ainsi le jour. Mais il reste à faire valider un budget spécifique JS sécurisant le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement liés ou consacrés aux actions de formation des agents JS, aussi bien pour la formation professionnelle statutaire que pour la formation continue. C'est pour cette raison que le SNAPS a voté l'abstention sur point de l'ordre du jour.

POUR UNE SOCIÉTÉ ÉDUCATIVE

Nos missions techniques et pédagogiques sont essentielles à l'existence d'un ministère d'intervention : défendons-les !